

## RÈGLES DE CONDUITE DE L'ÉCOLE PRÉVILLE

À l'école Préville, nous reconnaissons le droit des élèves et du personnel d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement et dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées. Ces valeurs sont les fondations d'un climat scolaire harmonieux et sécurisant.

Il est aussi du devoir des élèves de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.

Pour soutenir ces engagements et permettre à chacun de vivre pleinement ces principes, les règles de conduite de l'école servent de guide. Elles s'appuient sur les valeurs d'engagement, de plaisir, de collaboration et de respect, et encouragent des comportements responsables et sécuritaires.

En ce sens, les règles de conduite me seront enseignées, tout au long de l'année, pour m'aider à m'épanouir pleinement et à devenir un citoyen respectueux et engagé dans la vie de l'école.

## Respect

### Mon comportement est respectueux envers moi-même et les autres.

- Pour vivre des **relations harmonieuses**
- Pour mon **bien-être** et celui des autres
- Pour vivre dans un **climat agréable et propice aux activités**
- Pour respecter l'environnement scolaire par un **ton de voix approprié**

### Exemples de comportements attendus :

- J'agis et communique de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps et quel que soit le moyen utilisé ;
- J'utilise « **Madame** » ou « **Monsieur** » pour m'adresser aux adultes de l'école ;
- Je **vouvoie** le personnel de l'école.

## Sécurité

### J'adopte des comportements sécuritaires.

- Pour avoir du **plaisir** dans mes activités
- Pour **éviter les accidents et les conflits**
- Pour être **habillé** adéquatement selon les saisons

### Exemples de comportements attendus :

- Je m'assure de marcher lors de mes déplacements;
- Je respecte les règles de la cour d'école.

## Responsabilité

### Je suis au bon endroit au bon moment.

- Pour **assurer le bon déroulement** des activités de l'école
- Pour **assurer ma sécurité et celle des autres**
- Pour **m'impliquer** dans mon groupe

### Exemples de comportements attendus :

- En début de journée, je suis prêt à travailler au son de la cloche ;
- Lors de la récréation, je vais me placer en rang au son de la cloche ;
- Je remets mes devoirs et travaux à la date prévue.

### Je prends soin du matériel, des infrastructures et des équipements de l'école.

- Pour vivre dans un **milieu propre, agréable et sécuritaire**
- Pour profiter longtemps du **matériel en bon état**

### Exemples de comportements attendus :

- J'utilise le matériel avec délicatesse ;
- Je range le matériel à l'endroit prévu;
- Je m'engage à ne pas prendre le matériel des autres.
- Je prends soin de l'environnement de l'école: affichage, déchets, etc.

## JE RESPECTE LES RÈGLES

Les adultes de l'école reconnaissent mes efforts à suivre les règles. Je suis fier ou fière de moi et je vis des réussites. Je peux recevoir :

- Des encouragements
- Des félicitations verbales ou non verbales
- Des félicitations écrites (des billets)
- Des privilèges
- Des récréations prolongées
- Des activités de reconnaissance collectives

## J'ENFREINS UNE RÈGLE

Les adultes de l'école interviennent pour m'aider à respecter les règles de conduite. Les sanctions sont déterminées en fonction de mes besoins et de la nature, de la gravité, de la fréquence et de la récurrence des manquements, selon une approche graduelle. Elles peuvent être :

- Avertissement
- Réflexion écrite
- Enseignement du comportement attendu
- Excuses verbales accompagnées d'un intervenant
- Conséquence éducative liée au geste posé
- Retrait du cellulaire ou de tout autre appareil mobile personnel
- Communication aux parents
- Retrait du groupe
- Reprise de temps
- Rencontre avec une personne-ressource de l'école
- Démarche de réparation accompagnée d'un intervenant
- Remboursement ou remplacement du matériel
- Rencontre « élève, parents, intervenants et direction »
- Soutien individuel à fréquence rapprochée
- Contrat d'engagement
- Plan d'action
- Suspension interne ou externe (seule la direction peut suspendre un élève) □
- Intervention policière
- Autres

## POUR MON BIEN-ÊTRE À L'ÉCOLE

- Mes vêtements sont adaptés à la température, aux activités et au milieu scolaire. Par respect pour moi-même et les autres, ils sont **propres, décents** et n'affichent pas d'idées négatives ou violentes. Pour ma sécurité, je porte des **souliers** adaptés aux activités sportives (chaussures attachées).
- Je soigne mon hygiène corporelle pour me garder en santé et pour avoir une image positive de moi, essentielle dans ma relation avec les autres.
- Je choisis **des aliments sains et variés** qui fournissent à mon organisme tous les éléments nutritifs et nécessaires à une bonne santé. Je sais que certains aliments (ex. : noix et poissons) peuvent déclencher des réactions allergiques. Lorsqu'on m'informe que des gens sont allergiques à de la nourriture, j'évite d'apporter ces aliments pour leur sécurité. De plus, j'évite les breuvages caféinés et les collations sucrées.
- Pour être reposé et prêt à réaliser mon travail d'élève, il est suggéré de dormir au moins 10 heures par nuit et même de fermer les écrans au moins une heure avant d'aller au lit.
- J'apporte à l'école **UNIQUEMENT** les objets nécessaires à mes apprentissages. Ainsi, j'évite les conflits, les pertes, les bris et les vols et j'apprends à les utiliser dans un contexte approprié. **Les appareils électroniques, les jouets et les objets de la maison ne sont donc pas permis à l'école** (ex. cellulaire, montre intelligente, console de jeu, carte de collection, figurines, ballon, etc.).

## LES GESTES PROSCRITS

À l'école Préville, toutes manifestations de violence et d'intimidation sont proscrites en tout temps, y compris sur le chemin de l'école et lors du transport scolaire, et ce, quel que soit le moyen utilisé, incluant les médias sociaux.

## Conflits, gestes d'intimidation et de violence à l'école

### Mise en contexte

Les mesures pour prévenir et combattre les situations de violence et d'intimidation ont toujours existé à notre école, et ce, dans le but d'offrir à nos élèves et les membres du personnel un environnement sain et sécuritaire. Toutefois, afin de préciser les devoirs et responsabilités des écoles, et de tous les acteurs scolaires concernées par de telles situations, le gouvernement du Québec a adopté, en juin 2012, la **Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école**.

Voici les définitions issues de la **loi de l'instruction publique (LIP, 2012)** qui nous guident dans l'accompagnement des élèves.

| CONFLIT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | INTIMIDATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | VIOLENCE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le conflit est caractérisé par un rapport égalitaire et non une prise de pouvoir. Il s'agit d'une opposition entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Il n'y a aucune victime même si les personnes se sentent perdantes. Le conflit se règle par la négociation ou la médiation. | Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à <b>CARACTÈRE RÉPÉTITIF</b> , exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par <b>l'inégalité des rapports de force</b> entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des <b>sentiments de détresse</b> et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (LIP, art.13) | Toute <b>manifestation de force</b> , de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercées <b>intentionnellement</b> contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (LIP, art.13) |

### CONFLIT

En début d'année, chaque titulaire de classe et éducateur(trice) du service de garde enseignent les comportements attendus avec la même démarche de résolutions de conflits. Voici les étapes enseignées avec la démarche de résolution de conflits :

Étape 1 : Je prends une pause (j'utilise mes moyens);

Étape 2 : J'écoute et je m'explique;

Étape 3 : Nous trouvons une solution qui nous convient;

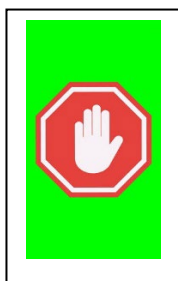
Étape 4 : Je vérifie si ma solution est efficace ou si je dois l'ajuster.

Par la suite, si des élèves ressentent le besoin d'être accompagnés, le personnel s'assure de les guider dans la discussion et trouve avec eux des moyens qu'ils utiliseront pour s'apaiser.

## PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

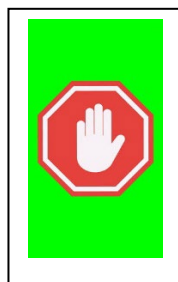
L'école Préville souhaite offrir à ses élèves et aux membres du personnel un milieu sain et sécuritaire, où les comportements d'intimidation n'ont pas lieu d'être. Afin de bien guider les élèves, de la sensibilisation est faite tout au long de l'année et pour les niveaux ciblés, des ateliers sont offerts par nos T.E.S et notre psychoéducatrice. Par ailleurs, les adultes de l'école suivent une formation obligatoire sur la violence, l'intimidation et les violences à caractère sexuel.

Chaque école doit avoir un plan de lutte pour prévenir l'intimidation et la violence. Celui-ci est adopté par le conseil d'établissement de l'école. Voici la nouvelle version du plan de lutte de l'école Préville. Vous pouvez le consulter sur le site internet de l'école.



### INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **CARACTÈRE RÉPÉTITIF**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'**inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (**LIP, art.13**)



### VIOLENCE

Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercées **intentionnellement** contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (**LIP, art.13**)

## Interventions

Les sanctions disciplinaires s'effectueront en **fonction de l'analyse de la situation**, notamment selon le profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité, de la fréquence et de la légalité des gestes posés. Par conséquent, les sanctions disciplinaires ne peuvent pas s'inscrire dans un registre d'automatisme (chaque geste = même sanction). L'adulte qui applique une sanction doit également prendre soin de (re)construire le lien avec l'élève.

Gestes réparateurs en lien avec le geste posé et les attentes de l'élève victime;

- Reprise du temps perdu;
- Retrait de privilèges;
- Retrait du groupe;
- Remboursement ou remplacement du matériel;
- Geste de réparation (particulièrement lors de bris ou perte de matériel)
- Excuses verbales ou écrites envers la victime
- Réflexion par écrit;
- Geste bienveillant envers la ou les victimes
- Travail personnel de recherche et présentation;
- Retrait du lieu où l'intimidation se produit ou retrait lors de certains moments de la journée
- Retenue pendant ou après les heures de cours;
- Contrat d'engagement
- Suspension interne ou externe et rencontre de retour de suspension
- Travaux communautaires.
- Rencontre avec les parents, l'intervenant, l'élève et la direction
- Plainte à la police;
- Expulsion

## Dénoncer l'intimidation

Tu subis de l'intimidation...

Tu as été témoin d'intimidation...

Tu es l'intimidateur dans une situation...

Vous êtes parent et souhaitez dénoncer une intimidation vécue par votre enfant...

Tout est strictement confidentiel!

### **Pour les élèves :**

S'adresser à un adulte de l'école qui te référera à la bonne personne.

Aller voir les techniciennes en éducation spécialisée (TES) (Jeannine ou Julie) au local 206

### **Pour les élèves et les parents :**

Veuillez remplir un formulaire de dénonciation sur le site web de l'école : <https://preville.ecoles.csmv.qc.ca/>

### **Pour les parents :**

Veuillez communiquer avec Jeannine Cabrera ou Julie Gauvin

Numéro de téléphone : 450-671-2662 ou courriel: [jeannine\\_cabrera@csmv.gouv.qc.ca](mailto:jeannine_cabrera@csmv.gouv.qc.ca),

[julie\\_gauvin@csmv.gouv.qc.ca](mailto:julie_gauvin@csmv.gouv.qc.ca), [preville@csmv.gouv.qc.ca](mailto:preville@csmv.gouv.qc.ca)

## UTILISATION DES APPAREILS ÉLECTRONIQUES

L'utilisation de cellulaire, d'écouteurs ou de tout autre appareil mobile personnel est interdite en tout temps sur le terrain de l'école, dans ses bâtiments ainsi qu'à l'extérieur de ceux-ci lors d'activités scolaires.

Dans cette optique, l'élève devrait conserver ses appareils mobiles personnels rangés dans son sac ou dans son casier. Il est à noter que l'école Préville n'est pas responsable en cas de bris, perte ou vol d'un appareil mobile appartenant à un élève. Sauf dans les cas exceptionnels où l'utilisation est requise pour l'un ou l'autre des motifs suivants et autorisés par l'école :

- les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant;
- l'état de santé d'un élève ou pour porter secours à toute personne en raison de son état de santé ou de toute autre situation d'urgence;
- les besoins particuliers d'un élève HDAA.

L'élève qui fait défaut de respecter cette règle s'expose aux sanctions suivantes, lesquelles seront appliquées en fonction de la gravité ou du caractère répétitif du comportement fautif de l'élève :

1. Avertissement;
2. Retrait de l'appareil pendant les périodes d'enseignement;
3. Retrait de l'appareil pour une période qui s'étend au-delà des périodes d'enseignements et des heures de classe;

Lors de l'utilisation d'un appareil technologique, dans le cadre d'une activité à l'école ou en dehors de l'école, nous tenons à rappeler qu'il est essentiel de respecter le droit à la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement et celui du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur de l'élève, le cas échéant, avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux.



# Manifestation des règles (exemples)

- *J'attends que l'adulte soit libre avant de l'interpeller*
- *Je jette mes déchets dans les poubelles.*
- *J'obéis aux directives des adultes en autorité dans l'école*
- *J'utilise des formules de politesse (bonjour, merci, s'il-vous-plait, excuse-moi, etc.)*
- *J'utilise « Madame » ou « Monsieur » pour m'adresser aux adultes de l'école ;*
- *Je vouvoie le personnel de l'école.*
- *Je chuchote ou je parle tout bas dans les espaces de vie commune*
- *Je garde le silence dans les déplacements pendant les heures de classes*
- *Je m'adresse aux adultes avec respect et dans un langage approprié*
- *Je m'excuse lorsque je bouscule ou j'accroche quelqu'un*
- *Je parle calmement et je fais un message clair pour régler mes conflits*
- *Je suis honnête et j'assume les conséquences de mes comportements*
- *J'attends mon tour*
- *Je demande la permission avant de prendre un objet qui ne m'appartient pas*
- *Mon comportement ne doit en aucun cas compromettre les apprentissages des autres*
- *Je porte des pantalons de neige pour jouer dans la cour*
- *Je porte des souliers attachés pour jouer à la récréation ou faire mon cours d'éducation physique.*
- *Dans mon sac, il n'y a que mon matériel scolaire.*
- *Je tire la chasse d'eau des toilettes.*
- *Mes vêtements sont propres et respectueux.*
- *J'arrive à l'heure le matin et l'après-midi.*
- *Je vais à la toilette et je bois de l'eau au bon moment.*
- *J'utilise correctement les jeux mis à ma disposition.*
- *Je marche dans les corridors.*
- *Je demande la permission pour quitter la classe, l'école et la cour d'école.*
- *Je mange des collations saines pour la santé.*